



## INTERPELLATION

**Auteur** Aurélie Pont et Sarah Constantin, PS/GC  
**Objet** Procédure pour les titulaires d'un permis S qui souhaitent commencer/terminer un apprentissage  
**Date** 11/05/2023  
**Numéro** 2023.05.164

Le 1er mars 2023, la conseillère fédérale Élisabeth Baume-Schneider a décidé que les jeunes âgés de 15 à 20 ans devaient avoir la possibilité de commencer leur apprentissage et de le terminer ceci, même si leur statut de protection S devait être levé avant la fin de leur formation. Cette décision a été prise après consultation des cantons, des partenaires sociaux et des organisations du monde du travail (Ortra). Le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) estiment que plusieurs centaines de jeunes Ukrainiens et Ukrainiennes pourraient se lancer dans une formation professionnelle initiale en été 2023 ou plus tard. Bien que les bases juridiques pour cela figurent déjà dans la loi sur l'asile, cette décision assure - pour les apprentis et les entreprises formatrices - une certaine sécurité juridique ainsi qu'une stabilité des programmes de formation. Il paraît dès lors crucial de préciser la manière dont cette décision sera mise en oeuvre (en termes juridique et de planification) dans notre canton.

### Conclusion

Pour l'instant, nous ne savons pas avec précision ni certitude comment la décision de Madame la conseillère fédérale Baume-Schneider sera mise en oeuvre au niveau cantonal. Ainsi, nous demandons au Conseil d'État d'apporter les éclaircissements suivants:

1. Quelles mesures le canton du Valais a-t-il prises en lien avec la décision de la conseillère fédérale du 1er mars 2023 ?
2. Comment notre canton soutient-il les personnes titulaires d'un permis S dans leur recherche d'une place d'apprentissage ?
3. Y a-t-il ou existe-t-il des personnes de contact ou une plateforme (ou mesures similaires) auxquelles peuvent s'adresser les personnes bénéficiaires d'un statut S qui cherchent une place d'apprentissage ou souhaiteraient terminer un apprentissage ?
4. Le canton du Valais tient-il des statistiques (ou autres informations chiffrées) concernant les personnes au bénéfice d'un statut S qui commencent ou terminent un apprentissage ?
5. Y a-t-il, dans notre canton, des jeunes Ukrainiens en apprentissage? Si oui, combien sont-ils?